



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pollution atmosphérique

Question écrite n° 102211

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur le coût de la pollution atmosphérique. Le chiffre de 100 milliards d'euros est avancé par certaines études concernant le coût de la pollution atmosphérique. Ce chiffre agrège des coûts sociaux (décès prématurés, baisse de la qualité de vie) dont le chiffrage est complexe. En limitant l'analyse aux seuls coûts financiers réellement calculables, c'est-à-dire des maladies, des dégradations de bâtiments ou encore la baisse des rendements agricoles, la pollution coûterait, *a minima*, 7,5 milliards d'euros par an. La dégradation de l'environnement a donc bien un coût et constitue un poids pour l'économie française, même s'il est difficile à estimer et que de grandes disparités existent entre les différents chiffres avancés. Aussi, il lui demande de bien vouloir communiquer à la représentation nationale le coût estimé par son ministère de la pollution atmosphérique et de son impact sur l'économie française.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102211

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 janvier 2017](#), page 684

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)